

Bulletin N°5 du 24 mai 2023

Résumé de la semaine

Après les pluies des 10 et 11 mai avec des hauteurs très variables d'un secteur à l'autre, c'est un temps sec qui s'est installé depuis 1 semaine. Ce temps devrait persister pour une bonne dizaine de jours mais pas de canicule à l'horizon. Néanmoins, 1 tour d'eau de 25-30 mm fin de semaine ou début de semaine prochaine est recommandé sur les parcelles de blé en sols superficiels.

Pour tous les irrigants sarthois, pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois sur [Irrig'eau](mailto:irrig'eau). En l'absence de restriction, le prochain relevé est à faire le jeudi 1^{er} juin. En cas d'oubli, vous pouvez toujours envoyer vos index par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr ou par SMS au **06 30 09 82 54**.

3 bassins seraient en **vigilance** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

Argance	Sarthe Médiante	Tusson+Anille+Veuve
----------------	------------------------	----------------------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 17/05 au 23/05	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 0°C
Coulans sur Gée	0	30	100
Le Lude	0	28	101
St Rémy du Val	0	29	96
Volnay	0	28	95

Source : Weather Measures.

La semaine dernière, le temps a été frais avec du vent et sans pluie. La demande climatique a augmenté pour passer à 4.1 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 25/05	Vendredi 26/05	Samedi 27/05	Dimanche 28/05	Lundi 29/05
Temps					
T° min /max (°C)	8/19	9/21	9/21	11/22	11/15
Pluie (mm)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ETP (mm)	4.4	4.5	5.0	5.1	3.9
Vent (km/h)	15-50	20-50	15-45	15-40	25-50

Sources : Météociel/Pleinchamp – Commune Le Mans

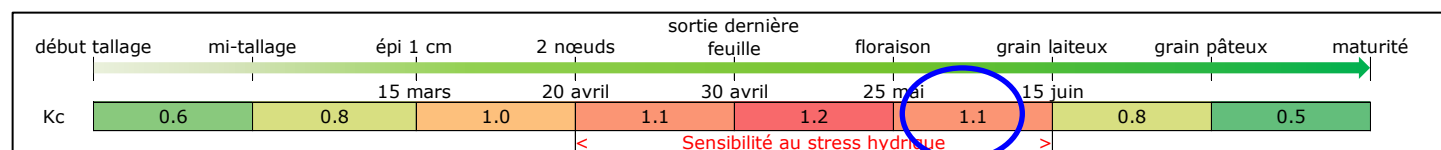
Le temps sera dominé par le soleil avec quelques passages nuageux mais sans pluie. Les températures seront douces accompagnées d'un vent modéré à fort. La demande climatique variera de 3.9 à 5.1 mm/j.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

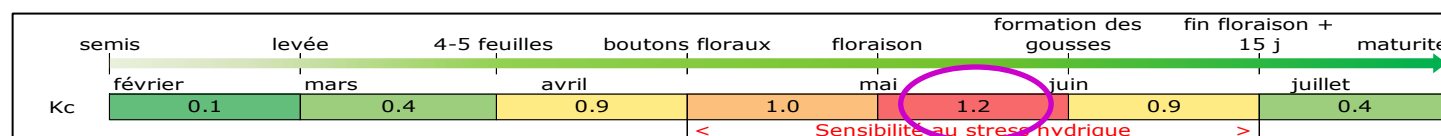
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
BLE T.	2 nœuds		épiaison + 15-25 j			
COLZA	début floraison		remplissage des grains			
POIS P.		8 F		stade limite avortement		
MAIS			10 F		50% humidité du grain	
TOURNESOL			début floraison		fin floraison + 10 j	

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades

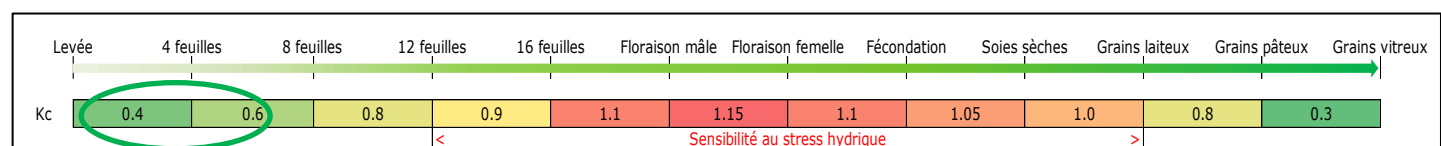
BLE T.



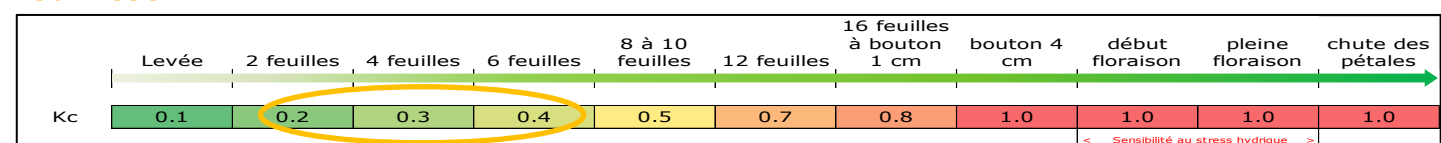
Pois P.



Maïs



Tournesol



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Blé tendre d'hiver

Les blés sont entre floraison et grain en formation.

- Avec le vent et en l'absence de pluie, certaines parcelles en sols superficiels ont atteint le bas de leur RFU. Pour assurer le remplissage des grains, il est recommandé de réaliser un tour d'eau de 25-30 mm fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Pois P.

Les pois de printemps vont de fin floraison à formation des gousses.

- Pour les secteurs où les pluies ont été faibles, 1 tour d'eau (25 mm) est à envisager pour assurer le nombre de graines et leur remplissage.
- Arrêt de l'irrigation : stade limite d'avortement (diamètre des grains supérieur à 6 mm).

Maïs

Il reste encore des parcelles à semer. Les stades vont de levée à 7 feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**







Tournesol

Les tournesols vont de 1 à 3 paires de feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.081 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.342 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Biene		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.541 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.609 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.263 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.254 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

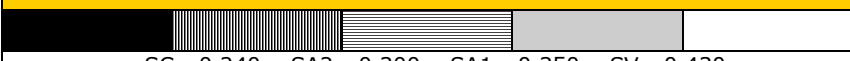
sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

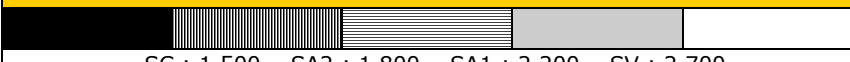
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.290 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

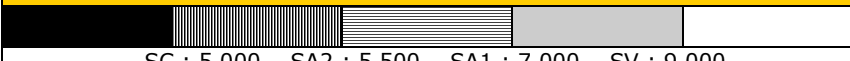
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 19.900 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.691 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.496 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.244 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	



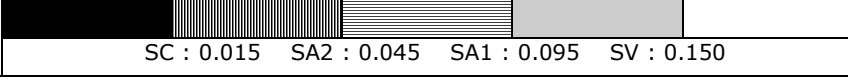
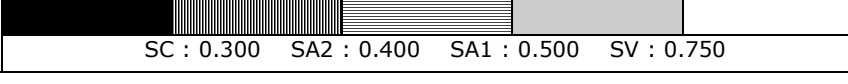

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 9.331 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 25.186 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance. Restrictions : RAS.
		
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.126 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.195 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	
Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.332 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	
Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.822 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	
Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.272 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Eric PLESSIS, Laëtitia
TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>